



CENTRE DE LOISIRS – LA FRATERNELLE

TUTORIEL OUVERTURE DE COMPTE & 1ERE INSCRIPTION PORTAIL FAMILLE

1. SE RENDRE SUR LE PORTAIL DE L'ASSOCIATION

Se rendre sur le PORTAIL FAMILLE de l'Association depuis un ordinateur ou un téléphone portable :

<https://lafraternellebj.portail-defi.net>

2. CREER VOTRE COMPTE FAMILLE

Créer votre compte en utilisant le bouton "nouveau dossier"

(A ce stade seules vos coordonnées ainsi que le nom et la date de naissance de votre ou vos enfants sont nécessaires).

→ Un mail vous est envoyé vous confirmant la prise en compte et la validation de votre demande d'ouverture de compte,

→ un 2ème mail vous autorise un accès au portail via un lien pour vous reconnecter, avec création de votre mot de passe.

3. COMPLETER VOTRE COMPTE

Ajouter toutes les informations utiles en complétant votre compte à la rubrique « mon dossier » : date du dernier rappel DTPolio, nature des repas, coordonnées de la personne, hors responsable légal, en charge de récupérer votre ou vos enfants à la sortie du CENTRE DE LOISIRS etc....

4. TELECHARGER LES DOCUMENTS POUR DEFINITION DU TARIF

- Ajouter votre attestation CAF si vous êtes allocataire dans la rubrique à gauche "suivi de documents",
A défaut d'attestation CAF, ajouter votre dernier Avis d'Imposition sur les revenus.

- Si vous habitez les communes suivantes : BOURGOIN JALLIEU, CHATEAUVILAIN, NIVOLAS VERMELLE
ou ST ALBAN DE ROCHE, merci de télécharger également un justificatif de domicile.

→ Un mail vous est envoyé vous confirmant le traitement de vos documents ; vous pouvez alors vous reconnecter pour poursuivre l'inscription de vos enfants.

Si vous allez directement à l'inscription sans attendre notre confirmation de validation de vos documents, vous réglerez une inscription au tarif maximum.

5. INSCRIRE VOTRE ENFANT AU CENTRE DE LOISIRS

Puis passer à l'inscription proprement dite via la rubrique « inscription » en sélectionnant le ou les pavés SEMAINE DE CENTRE DE LOISIRS correspondant à la ou les semaines retenues, puis sélectionner le pavé REPAS de la ou les semaines sélectionnées et cocher les repas souhaités.

6. REGLEMENT

Une inscription en ligne implique obligatoirement un règlement en ligne.